

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Lusigny-sur-Barse

SEANCE DU 15 JANVIER 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	14	15

Date de convocation 09/01/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Marie-Hélène TRESSOU**, Maire.

Présents :

BORDELOT Jean-Pierre
BOUMAZA Malika
CARILLON Pascal
CHARVOT Catherine
COLLIN Adeline
GNAEGI Éric
GROSSET Joëlle
HUGOT Damien
MANNEQUIN Jacques
PEREIRA Christophe
ROGER Anne
TRESSOU Marie-Hélène
VERHECKE Bénédicte
PESENTI Daniel

Absents

LAPOTRE Denis
MANDELLI Anne-Sophie
MARNOT David
MAYEUR Sébastien

Absents représentés

JOHNSON Rémi donne pouvoir à GROSSET Joëlle

Mme Malika BOUMAZA a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Animaux errants : Convention d'adhésion au service commun de Troyes Champagne Métropole

N° de délibération : 2024_01

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
14	15	13	1	1	0

ANNEXE : projet de convention d'adhésion au service commun de gestion des chiens et chats errants

Madame le Maire rappelle la délibération 2018/065 du 09 septembre 2018 : pour faire face à la gestion des animaux errants, Troyes Champagne Métropole a créé un service commun permettant la capture, le transport, et la garde du chien et chat en divagation. Une convention avait alors été signée entre les parties.

Par délibérations des 14 octobre 2021 et 20 décembre 2022, le Conseil municipal a approuvé les modifications apportées aux dispositions financières.

Troyes Champagne Métropole informe Madame le Maire de modifications relatives aux tarifs et modalités de facturation et propose une nouvelle convention jointe au présent rapport et abrogeant la précédente.

Les modalités financières évoluent comme suit : le montant de l'adhésion forfaitaire annuelle passe de 0,83€ à 1,10 € par habitant (base population totale INSEE)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** le projet de convention d'adhésion au service commun de gestion des chiens et chats errants de Troyes Champagne Métropole
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec l'exécution de cette délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Marie-Hélène TRESSOU



Marie-Hélène TRESSOU

MARIE-HELENE TRESSOU
2024.01.17 10:18:15 +0100
Ref:5795069-8665110-1-D
Signature numérique
la Maire